

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT,  
CHARGE DES EAUX ET FORETS.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
TRAVAIL-DEMOCRATIE- PAIX

II) E C R E T N° 70/270 du 17/8/70  
MDEF.-

portant nomination des Directeurs Général et  
Technique de la Société Nationale d'Elevage  
(SONEL).-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,  
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT

VU la Constitution du 30 Décembre 1969 de la République Populaire du  
Congo ;

VU le Décret n° 64/4 du 7 Janvier 1964 fixant les indemnités de repré-  
sentation accordées aux titulaires des postes de direction et de commandement ;

VU la Loi n° 62/65 du 30 Décembre 1965 portant création de la Société  
Nationale d'Elevage (SONEL) ;

VU le Décret n° 62/269 du 3 Septembre 1966 fixant la composition du  
Comité de Direction de la SONEL ;

VU le Décret n° 69/60 du 31 Mars 1969 portant nomination du Directeur  
chargé des questions financières et commerciales de la SONEL ;

Sur proposition de Monsieur le Ministre du Développement, Chargé des  
Eaux et Forêts :

I) E C R E T E ;

ARTICLE 1er.- Monsieur PELEKA Jérôme Wilfrid, Administrateur des SAF de 3è  
échelon précédemment Directeur de Cabinet au Ministère des Finances et du  
Budget est nommé Directeur Général de la SONEL chargé des questions financiè-  
res et commerciales en remplacement de Monsieur PANZOU Paul appelé à d'autres  
fonctions.-

ARTICLE 2.- Monsieur MAHOUNGOU Auguste, Contrôleur d'Elevage précédemment  
en service à la Production Animale à Brazzaville est nommé Directeur Techni-  
que chargé de diverses opérations zootechniques./.-

ARTICLE 3.- Le traitement d'activité, l'ancienneté, les droits à congés et la contribution budgétaire aux versements à pension de la Caisse de Retraites de la C.N.P.S. du Congo seront assurés par le Budget Autonome de la SONEL.

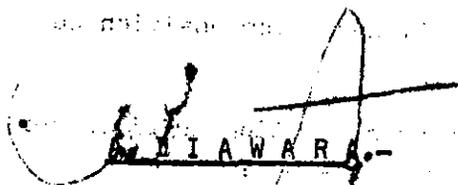
ARTICLE 4.- Les intéressés bénéficieront de l'indemnité de représentation prévue par Décret n° 64/4 du 7 Janvier 1964 susvisé.

ARTICLE 5.- Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

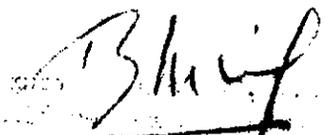
Fait à BRAZZAVILLE, le 17 AOUT 1970

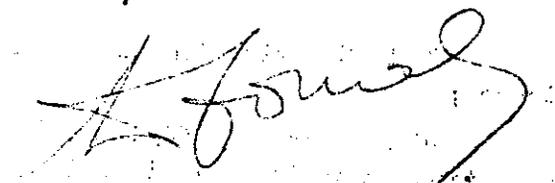
Par le Président de la République  
Chef de l'Etat  
Président du Conseil d'Etat

Le Ministre du Développement,  
chargé des Eaux et Forêts

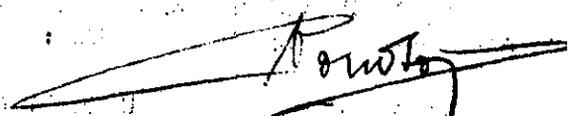
  
A. IAWARA.-

Le Ministre des Finances  
et du Budget

  
B. MATINGOU.-

  
Commandant, M. N'GOUABI.-

Le Ministre des Affaires Sociales de  
la Santé et du Travail

  
Ch. N'GOUATO.-

